

Arrêté

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

*Vu la loi du 21 avril 1906 organisant la protection
des sites et monuments naturels de caractère artistique;*

*Vu l'avis émis par la Commission départementale des
sites et monuments naturels dans sa séance du 7 Mars 1924;*

*Vu l'engagement en date du 29 Aout 1923
pris par le Conseil municipal de Villechétive*

Arrête :

Article premier.

*Le chêne dit "chêne de la Liberté" situé sur
la Place de Villechétive (Yonne)*

*est classé parmi les sites et monuments
naturels de caractère artistique.*

Arrêté

*Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département de l'Yonne
et au Maire de la Commune de Villechétive*

*qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.*

Fait à Paris, le 17 juillet 1924

F. A. [Signature]

18. CHENE DE LA LIBERTE A VILLECHETIVE

Situation géographique : env. 15 kms au sud-est de Sens

Qualification du site :

- site **rural**

- caractéristiques intrinsèques : **arbre**

Intérêt patrimonial : Site d'intérêt historique (commémoratif) et paysager d'intérêt régional

Département : Yonne

Commune : Villechétive

Date de protection : 17 juillet 1924

Superficie : ponctuelle (arbre)

Statut de propriété : propriété communale

Existence d'un programme de gestion : sans objet

Autres protections : non

Znieff : sans objet

Natura 2000 : sans objet

CARACTERISTIQUES DU SITE

Chêne monumental dit "Arbre de la Liberté" qui aurait été planté en 1793. Il n'en reste plus qu'une souche.

SON ENVIRONNEMENT

L'environnement de l'arbre a apparemment été modifié depuis le classement. En effet, c'était à l'époque du classement la place publique du village de Villechétive et ce n'est plus aujourd'hui qu'un espace pelousé situé entre la route et des fermes. Un résineux a été planté à proximité de la souche.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : Bord de route

Etat du site : Le chêne a disparu, à la suite semble-t-il, d'un mauvais élagage en 1953. Il n'en reste plus qu'une énorme souche. Les abords du site ne présentent par ailleurs pas grand intérêt.

RECOMMANDATIONS

L'arbre disparu ayant une valeur commémorative, replanter un nouveau chêne.

